

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Adoption du Règlement MRC-882 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier telle qu'adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond, le 11 mars 2020


Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général par intérim de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le règlement MRC-882 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier des municipalités de la MRC de Drummond a été adoptée le 11 mars 2020 lors de l'assemblée du conseil de la MRC.

Le règlements entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code Municipal du Québec*, le jour de la publication, soit le 16 mars 2020.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement MRC-882 au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <http://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Drummondville, le 16 mars 2020

Le directeur général par intérim



Me Michel Royer



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-882 CONCERNANT LA VENTE DES
IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

Je, Donald Brideau
soussigné(e), Directeur-général (Titre) de la
municipalité de Saint-Edmond-de-Granby certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 17 jour
du mois de Mars 2020, à 14 h 30.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du
mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur
les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 jour du mois de
Mars 2020.

Donald Brideau
Signature

Directeur-général
Titre